



Conseil communal de Corsier-sur-vevey

Préavis municipal n° 14/2024 relatif à la demande de crédit pour la réfection et le réaménagement de la route de l'Esplanade (version 2) ; Rapport de la Commission d'étude

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 14/2024 s'est réunie le 13.11.2024 à 19h00 et s'est constituée comme suit :

Président	Monsieur François Rittmeyer
Rapporteuse	Madame Enrica Valentino
Membres	Monsieur Benjamin Bigler Madame Monica Engheben Madame Leila Khouri-Daghe
Municipaux	Monsieur Michel Ceppi Monsieur Cédric Desmet Monsieur Christian Kaelin
Personne en charge du projet	Monsieur Frédéric Schneiter, resp. travaux au sein du BTI

Préambule

Suite au refus par notre Conseil communal du premier projet proposé par la Municipalité, au préavis 04/2024, cette dernière nous informe que le projet a été ajusté en tenant compte des commentaires reçus lors de la séance du Conseil Communal du 10 juin 2024.

Les changements apportés sont les suivants :

- 1) La fin de l'escalier venant du chemin Vert est maintenant en béton.
- 2) Le trottoir amont n'est maintenant plus franchissable hors des passages d'accès aux places de parc/garages. Sauf dans la partie supérieure, la plus raide, cela pour faire suite à une demande de l'association Pro-Vélo.
- 3) Suite à une consultation avec Pro-Vélo les cyclistes n'ont plus à déboîter sur la gauche à l'îlot d'en bas mais peuvent maintenant passer tout droit et à l'abri des véhicules. Bien sûr cela demande de supprimer toute végétation.

La bande cyclable demandée pour la montée n'a pas été, pour l'instant, autorisée par le canton.

Questions pertinentes posées par les commissaires

Nous remercions Monsieur Frédéric Schneiter pour ses réponses, ainsi que les trois Municipaux présents.

Q : Le trottoir restant ne sera pas plat et cela est des plus désagréable pour tous les utilisateurs. Ne pourrait-on mettre une bordure plus haute, mais toujours franchissable aux voitures, afin de corriger la question ?

R : Nous avons pensé à ce problème et avons décidé de remonter quelque peu la route afin de diminuer au maximum cette pente du trottoir. Elle ne sera plus que très faible.

Q : Dans les parties où il y a un vrai trottoir, n'est-il pas possible de le faire plus haut ?

R : Il est déjà bien haut et dissuade pleinement le franchissement par des véhicules.

Q : L'îlot du haut sera délimité par une bordure franchissable afin que l'eau coulant sur la route puisse y pénétrer. Cela n'est pas bon pour la protection de l'arbre.



N'est-il pas possible d'y faire un vrai trottoir avec simplement quelques espaces pour que l'eau puisse s'y glisser? D'autre part, ne faut-il pas prévoir des protections en métal de l'arbre ? Une seule voiture peut mettre à mal une croissance de 10 ou 20 ans.

R : Oui, nous allons aller dans ce sens.

Q : Sur la partie droite de l'escaliers, il serait possible de mettre plus d'arbres et surtout plus loin vers le bas devant le mur. Ainsi une fois bien développés de l'ombre de ces arbres pourrait se faire sur la route. Il serait possible d'en ajouter 2 ou 3 en deuxième ligne sous ceux qui sont prévus et 4 ou 5 devant le mur vers le bas.

R : Oui, nous allons aller dans ce sens.

Q : Pouvons-nous disposer de l'étude, dont nous avons voté le crédit, lors de la dernière législature, analysant l'état et la réfection du trottoir, de même que la réfection de la route ? Et sur quoi s'est concentrée cette étude ?

R : Elle s'est concentrée sur les différents scénarios de réfection de ce trottoir suspendu en béton.

Q : Est-ce que des études et demandes d'offres ont été faites sur la possibilité de construire un trottoir suspendu en structure légère à la place de l'actuel ?

R : Non, la Municipalité ne s'est pas penchée sur cette question.

Q : Serait-il possible d'évaluer la question ? Un tel trottoir, ne devant pas supporter des véhicules sortant de la route, puisque de l'autre côté du muret, peut être en structure très légère et recouvert d'un tapis complet et anti-glisse.

Son prix devrait être bien en dessous des 400'000 CHF.

Un tel trottoir pourrait reposer sur de petits piliers comme

celui menant au musée Chaplin, le long de la route

cantonale, voir ci-contre, ou suspendu avec des consoles.

Suspendu à la partie nord du petit muret et soutenus par des

consoles fixées au mur. Il s'agirait de prévoir un passage

pour un accès aux trois immeubles.



Q : Pour quelle raison, le trottoir sud est-il maintenu après le passage clouté du bas ?

R : L'aménagement de ce carrefour n'est pas définitif. Il le sera lors de la réfection du chemin vert. De plus il sera rabaissé en haut afin que l'on puisse traverser la route.

Q : Le préavis parle d'une réorganisation des places de parc devant les immeubles, qu'en est-il ?

R : Il s'agit de faire en sorte que plus aucun véhicule ne déborde sur le trottoir. Notamment le marquage des deux places du bas sera petit et il nécessitera le parc de petits véhicules uniquement. La Municipalité s'engage à faire respecter ce marquage et supprimera les autorisations en cas de non-respect.

Q : Nous avons déjà les arbres, mais la végétalisation du mur serait un grand plus pour limiter les îlots de chaleur, comme tous les murs orientés entre l'Est et l'Ouest. Il est tout à fait possible de faire monter la végétation sur un treillis fixé à 20 cm du mur. En cas de réfection nécessaire, cette végétation peut être coupée/rabattue et le treillis rabattu. Ensuite de quoi tout serait remis en place et la végétation reprendrait sa croissance. Ensuite, l'eau s'écoulant sur la route pourrait également arroser cette végétation.

R : La Municipalité va y réfléchir.

Q : Certes on sera à 30 km/h mais au vu de la déclivité il est fort probable que le bruit pour les riverains sera peu diminué.



Est-ce que l'option de recouvrir la route d'un tapis phono absorbant a été étudiée ?

R : En zone 30, suite à la faible vitesse, la question ne se pose pas. Le phono absorbant fonctionne qu'à 50km/h et plus ! attention ! il s'use plus vite et devient encore plus bruyant.

Q : Serait-il possible d'augmenter le nombre de potelets sur le trottoir nord. Du moins de les mettre à même distance que ceux posés devant les immeubles et ceci jusqu'en haut ?

R : Oui, nous allons aller dans ce sens.

Q : Quel est l'état du mur ?

R : Bon

Analyse

Nous avons constaté certaines améliorations apportées à ce projet et nous remercions la Municipalité de leur effort pour améliorer celui-ci. La nouvelle proposition concernant la piste cyclable convient parfaitement.

Par contre, nous n'avons malheureusement pas vu d'amélioration en ce qui concerne la sécurité des piétons. En effet, en enlevant une partie du trottoir « aval », les piétons seront obligés de passer à côté des voitures (places de parc et garage), malgré la vitesse réduite des véhicules, un accident peut être vite arrivé.

Nous avons proposé de garder le trottoir « aval », (de le refaire car il n'est plus aux normes), pour avoir une continuité de celui-ci qui part du Chemin Vert et permet de joindre le centre du village sans devoir traverser de route. Ceci est de grande importance pour tous les usagers et, en particulier pour les personnes âgées ou à mobilité réduite car, il faut notamment tenir compte de la pente moins raide et donc plus facile à monter que sur le trottoir « amont ».

Concernant le montant mentionné dans le rapport pour refaire le trottoir, nous avons compris que le montant de CHF 400'000.- comprend la suppression et la construction (réfection) du nouveau trottoir, mais le montant de la suppression de celui-ci fait déjà partie du budget du nouveau projet proposé. Nous souhaiterions connaître le vrai montant du coût de la réfection du trottoir « aval » uniquement, cela pour ne pas donner d'information erronée aux conseillers communaux qui devront voter pour ce préavis.

Compte tenu du fait que finalement le maintien d'un trottoir « aval » lèverait toutes nos réticences, nous désirons également connaître les prix de la mise en place d'un trottoir suspendu en structure légère.

Le seul argument de la Municipalité pour la suppression du trottoir « aval » étant son coût de réfection, nous attirons l'attention de nos collègues que, disons 200'000 CHF, représentent seulement le 12 % du montant demandé dans le présent préavis.

Conclusions

Ainsi, à la majorité de 4 contre 1, nous demandons à la Municipalité de revenir encore une fois, avec un projet nous donnant les différentes options possibles pour le maintien d'un trottoir au sud et leurs coûts. C'est pourquoi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose de renvoyer ce préavis à la Municipalité.

Avec nos remerciements, Corsier-sur-Vevey, le 25 novembre 2024

Pour la Commission d'étude

Le Président

François Rittmeyer

La rapportrice

Enrica Valentino